

peuple, afin que les intérêts des Canadiens soient clairement exposés à la Commission en même temps que la position des chemins de fer?

**L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports):** Je serai heureux de tenir compte de la suggestion, mais la loi prévoit une procédure bien précise; toutes les parties ont toutes les chances voulues de présenter des instances. De toute manière, si quelque autorité conteste la décision de la CCT, elle a le droit d'en appeler au gouverneur en conseil.

**M. Woolliams:** Oui, mais étant donné que le droit et l'économie ferroviaires sont des sujets difficiles que les avocats des chemins de fer connaissent bien, le ministre ne convient-il pas qu'il serait coûteux de retenir les services de spécialistes et d'avocats compétents et que pour cette raison, il importe que le gouvernement soit représenté à l'audience, afin que l'intérêt public soit protégé?

**M. l'Orateur:** Je signale au député que sa question supplémentaire est une répétition de sa question précédente et qu'elle prête à controverse.

### LE CENTENAIRE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

#### DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES FÊTES

**M. Barry Mather (Surrey):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Comme on a annoncé que le gouvernement fédéral va accorder une subvention de 5 millions de dollars pour les fêtes du centenaire du Manitoba, le premier ministre peut-il dire si l'on en fera autant pour les fêtes du centenaire de la Colombie-Britannique?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** A ma connaissance, la province de la Colombie-Britannique n'a pas encore présenté une demande du genre, mais lorsque nous avons discuté de la subvention au Manitoba, plusieurs ministres de cette province ont soulevé la question. J'ai répondu alors, comme je le répète maintenant au député, que si nous recevions une telle demande, nous l'examinerions naturellement avec beaucoup de soin. Il se pourrait que la Colombie-Britannique, parce qu'elle a reçu tellement d'avantages de la Confédération, et à cause de sa grande générosité, décidera d'offrir de l'argent à Ottawa.

**Des voix:** Oh, oh.

[M. Woolliams.]

### LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

#### LA POLYMER ET LA LOI SUR LE FONCTIONNEMENT

**M. Jack Cullen (Sarnia):** J'ai à poser au ministre des Approvisionnement et des Services une question dont je lui ai donné préavis. Y a-t-il eu des échanges de vues avec la ville de Sarnia ou la province d'Ontario avant qu'on décide de soustraire la société Polymer aux dispositions de la loi sur le fonctionnement des compagnies de l'État, vu que cette mesure entraîne un changement de \$1,000,000 en ce qui concerne la répartition de l'assiette fiscale municipale?

**M. l'Orateur:** Je doute que cette question soit recevable. Le député demande si le ministre a eu des échanges de vues avec quelqu'un à ce propos. Toutefois, peut-être que le ministre voudra répondre.

**L'hon. James Richardson (ministre des Approvisionnements et des Services):** Je remercie le député de m'avoir donné préavis de sa question. Je suis en mesure de l'informer que le fait en cause, c'est-à-dire que la société Polymer ait été soustraite aux dispositions de la loi sur le fonctionnement des compagnies de l'État, ne nécessitait pas d'échange de vues avec la ville de Sarnia ni avec la province d'Ontario et que, autant que je sache, aucun échange de vues n'a eu lieu.

Comme explication, je pourrais ajouter qu'en tant qu'agent de la Couronne, Polymer a versé à la ville de Sarnia une subvention au lieu d'impôts, égale à la somme qui aurait été exigible normalement s'il s'était agi d'une société commerciale normale. En 1968, la somme versée en remplacement d'impôts s'est élevée à environ \$825,000...

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie. La réponse faite par le ministre me confirme dans ma première opinion que la question aurait dû être mise au *Feuilleton*.

### LE CONSEIL ÉCONOMIQUE

#### LE RECRUTEMENT DE CONSEILLERS EXTÉRIEURS

**M. G. W. Baldwin (Peace River):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Étant donné qu'on a prétendu qu'il avait été demandé au Conseil économique du Canada de réduire les dépenses à l'égard du recrutement de conseillers extérieurs, le ministre peut-il assurer la Chambre que le gouvernement n'envisage pas de compromettre l'efficacité d'organismes tels que le Conseil économique du Canada et le bureau de l'auditeur général?